

# Règlement du Trail Sévérois 2025

Version 1.1 du 04 juin 2025

---

## Article 1 : Organisation

Le Trail Sévérois est organisé par l'Association des Coureurs de Fond Sévérois.

L'épreuve se déroulera le 23 novembre 2025 à Sainte-Sévère-sur-Indre 36160 sur trois parcours : 8 km, 13 km et 24 km.

Le départ et l'arrivée se feront Place de la Halle à Sainte Sévère sur Indre.

---

## Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions peuvent être effectuées en ligne sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr) ou sur place le jour de l'épreuve.

Le nombre de participants est limité à 499.

### Conditions de Participation

#### Catégories d'âge :

- Le 8 km est ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (nés en 2009-2010)
- Le 13 km est ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (nés en 2009-2010)
- Le 24 km est ouvert à partir de la catégorie « Juniors » (nés en 2007-2008)

La course est ouverte aux coureurs licenciés FFA (Fédération Française d'Athlétisme) ou sur présentation d'un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de 3 mois au jour de l'épreuve. Les mineurs non licenciés FFA doivent compléter le QS-Sport.

Les certificats peuvent être obtenus sur le site <https://pps.athle.fr> ou en lien sur le site Courir36.fr. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale pour participer.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

#### Droits d'inscription

	8 km	13 km	24 km
<b>Tarifs inscription</b>			
Licenciés FFA	8€	12€	16€
Non licenciés	10€	14€	18€

Une majoration de 2€ sera appliquée pour les inscriptions sur place le jour de l'épreuve.

---



### **Article 3 : Horaires de départ et limites horaires**

	<b>8 km</b>	<b>13 km</b>	<b>24 km</b>
Heure départ	9h30	9h15	9h00
Limite horaire	11h00	11h30	12h30

---

### **Article 4 : Retrait des Dossards**

Le retrait des dossards se fera le jour de l'épreuve à partir de 7h30 sous la halle de Sainte-Sévère sur Indre jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course.

Les dossards devront être portés à l'avant et rester visibles pendant l'épreuve.

---

### **Article 5 : Matérialisation des circuits**

Les parcours seront balisés par un marquage à l'aide de rubalise et de fléchage aux changements de direction. Des signaleurs assureront la surveillance et la fermeture des circuits.

---

### **Article 6 : Assurance / Responsabilité**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès du Crédit Agricole pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par la FFA.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance consécutive à un mauvais état de santé.

La participation se fait sous l'entièbre responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

---

### **Article 7 : Droit à l'Image**

En participant à la course, les coureurs autorisent l'organisateur à utiliser les images et vidéos prises lors de l'événement à des fins de promotion.

---

### **Article 8 : Chronométrage / Résultats**

Le chronométrage est délégué à la société WEB TECHNOLOGIE.

Les résultats seront affichés à la fin des épreuves et publiés sur le site [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr)

---

## **Article 9 : Récompenses**

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers coureurs femmes et hommes de chaque course.  
La remise des prix aura lieu sous la Halle de Sainte Sévère sur Indre.  
Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

---

## **Article 10 : Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS), assuré par la Protection Civile.  
Les parcours ne seront pas fermés à la circulation. Les participants doivent rester attentifs aux autres usagers de la route, respecter le code de la route et suivre les consignes des signaleurs.

---

## **Article 11 : Annulation**

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler, reporter l'épreuve ou modifier au dernier moment, partiellement ou totalement, les parcours sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.  
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.

---

## **Article 12 : Acceptation du Règlement**

La participation à la course implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

---

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter l'Association des Coureurs de Fond Sévérien.

Ce règlement est établi pour garantir le bon déroulement de la course et la sécurité de tous les participants. Merci de le lire attentivement et de le respecter.